



*COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL D'ETABLISSEMENT  
DU 23 NOVEMBRE 2007  
DU LYCEE-COLLEGE-ECOLE CHARLEMAGNE*

Début de la séance à 18h15:

Après quelques paroles de bienvenue, Monsieur le proviseur du Lycée français Charlemagne procède à une présentation générale du nouveau Conseil d'Établissement (2007-2008), auquel étaient conviés à participer les membres de droit, représentants de l'administration, les représentants titulaires élus du personnel, des parents d'élèves et des élèves, ainsi que les membres à voix consultatives et leurs suppléants. Chacun des membres s'est présenté. Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le Proviseur déclare la séance ouverte, (POINTS 1 et 2 de « l'ordre du jour »).

Monsieur Loustalot Patrick professeur de lettres modernes, se propose comme secrétaire de séance, secondé par Monsieur Vauchel Jean Pierre, professeur de philosophie.

Par ailleurs, Madame Magali de Jésus, agent comptable du lycée, représentant l'administration, devant quitter le Conseil avant la fin de la séance, Monsieur le proviseur propose que le « point 8 » de l'ordre du jour, portant « sur les aménagements, travaux et investissements » soit abordé en priorité.

POINT 8: « sur les aménagements, travaux et investissements ».

Monsieur le Proviseur fait le bilan suivant:

- Réfection des peintures du Lycée durant le premier trimestre de l'année scolaire 2007-2008, et les vacances de la Toussaint. La réfection des peintures de l'École viendra par la suite.
- Rappel des différents travaux effectués: d'avril à mai 2007 : circuits de conduites d'adduction d'eau restaurés; bêche refaite et carrelée, les résultats de l'analyse de l'eau effectuée en septembre s'avèrent être corrects.
- Acquisition de matériels (6 ordinateurs portables pour l'École et 7 pour les Sciences Physiques; matériels vidéo, mobilier scolaire et renouvellement du parc de vélos, uniquement pour l'École).
- Travaux: charpente refaite du préau, sous lequel s'effectuent les cours d'EPS en période de pluie diluvienne.
- Travaux à prévoir: peinture en hauteur; infiltrations d'eau dans le nouveau bâtiment de l'École, en service depuis un an (prévoir travaux d'étanchéité par le Comité de Gestion).
- Projets: problème de réfection des conduits d'évacuation des eaux pluviales (par exemple: le terrain de Basket).

Madame Ibis Bonnet, représentante des parents d'élèves, fait remarquer qu'un bâtiment neuf ne devrait pas présenter au bout d'un an, des problèmes d'infiltration d'eau. Elle propose que l'entreprise l'ayant construit prenne à sa charge les travaux de réparation. Il est précisé que l'entreprise a été contactée.

.../...

POINT 3: « règlement intérieur du Conseil d'Établissement ».

Lecture du règlement par Monsieur le Proviseur avant d'être soumis au vote. Monsieur Vauchel, professeur de philosophie, représentant du SGEN-CFDT, fait une réserve sur l'article 4 : « délai de trois jours pour les questions non prévues à soumettre à Monsieur le Proviseur » et suggère de le ramener à un jour.

Après délibération, il a été proposé de rajouter à cet article la mention « sauf en cas d'urgence ». Le règlement intérieur est voté, au 3<sup>e</sup> tour, à l'unanimité.

POINT 4: « conseil de discipline ».

Monsieur le Proviseur en rappelle les tenants et les aboutissants : exclusion temporaire et supérieure à 8 jours, voire définitive prononcée à l'encontre d'un ou de plusieurs élèves, aussi bien du primaire que du secondaire.

Après une suspension de séance de cinq minutes afin d'établir sa composition, la liste des participants est soumise au vote des membres du Conseil d'Établissement.

Elle est adoptée à l'unanimité pour l'année 2007-2008.

POINT 5: « projet de sorties éducatives ».

Monsieur le Proviseur rappelle les procédures de mise en place des projets éducatifs et pédagogiques à l'étranger. Le SCAC (service de coopération et d'action culturelle) de l'Ambassade de France à Brazzaville, doit être prévenu trois mois avant la réunion du Conseil d'Établissement afin que ces projets puissent être soumis à son approbation ou à son rejet.

De plus, Monsieur le Proviseur précise les trois critères de la mise en place d'un « projet éducatif et pédagogique »: la sécurité, le pédagogique (exploitation de la sortie et restitution au niveau de l'établissement) et la non ségrégation par l'argent.

1<sup>er</sup> projet : Monsieur Aubert, professeur d'Histoire/géographie, invité par le Conseil d'Établissement, présente l'un des projets « course d'orientation et défi culturel », il justifie le choix du niveau de CM1 suite à une question de Madame Bonnet. Il précise que le but reste d'élargir à un niveau inférieur à celui des élèves de CM2; ces derniers apparaissent d'une classe d'âge trop proche de celle des élèves de 6<sup>e</sup>.

Projet n°1 voté à l'unanimité.

2<sup>e</sup> projet : Monsieur Terrier, professeur de SVT présente le second projet « l'étude comparative de la géologie et de la biologie de deux régions distinctes au Congo ».

Ce projet concerne les 16 élèves de Première S du Lycée Charlemagne de Pointe Noire. Au Lycée Saint Exupéry de Brazzaville tous les élèves de Première sont concernés, suite à un problème de sous effectif en classe scientifique.

Madame Ibis Bonnet, représentante des parents d'élèves, et Monsieur Bonnet, représentant du comité de gestion et de la société Total, évoquent le problème du transport aérien. En effet, ce dernier indique que les parents de certaines sociétés privées pourraient refuser le transport de leurs enfants par une compagnie aérienne autre que celle à laquelle ils doivent avoir recours, comme précisé par une note interne diffusée dans l'entreprise. Mais il spécifie que des moyens de remplacements pourraient être prévus pour tous les élèves concernés, plus particulièrement en début de semaine. Cet argument est corroboré par Madame Ibis Bonnet.

Mademoiselle Mariana Martins de Almeida, élève de première ES, et Monsieur Vauchel, professeur de philosophie, émettent des réserves, car ils ne comprennent pas pour quelles raisons les élèves de Premières ES et L du Lycée Charlemagne ne sont pas inclus dans le projet. Monsieur Terrier précise que le programme de SVT des autres niveaux de Première ne concerne pas aussi précisément les domaines étudiés par leurs camarades de Première S. Par ailleurs, il indique que la conception d'un projet pédagogique relève de la responsabilité d'une équipe de professeurs. En l'occurrence, ce projet précis a été conçu à Pointe Noire pour une classe précise, celle de Première S.

Projet n°2 voté par 12 voix pour et deux abstentions.

3° projet : « échange sportif entre les deux lycées au Congo: St Exupéry et Charlemagne ».

Madame Ibis Bonnet, ainsi que Monsieur Bonnet soulèvent le même problème que pour le projet précédent concernant le transport aérien.

Par ailleurs, Madame Bonnet suggère que des projets de « substitution » soient prévus, surtout que le pays d'accueil, en l'occurrence le Congo, n'offre pas les mêmes garanties de sécurité qu'un pays européen.

Une réserve est faite par Monsieur Vauchel sur le bien fondé de déplacement d'élèves de Terminale en période de révisions intensives.

Projet n°3 voté par 12 voix pour et 2 abstentions.

POINT 6 : « projet d'Établissement (démarche et calendrier) ».

Monsieur le Proviseur commente le « projet » rappelant que le précédent se termine cette année en 2007, le suivant couvrira les années 2008-2011;

Monsieur Vauchel fait remarquer que demander aux élèves de Terminales de réfléchir aux axes du « projet » risque d'interférer avec leur recherche d'orientation post-bac, puisque la réflexion sera discutée durant « l'Heure de Vie de Classe ». Monsieur le Proviseur suggère une alternance entre le projet d'Établissement et l'orientation des élèves.

Projet voté à l'unanimité.

POINT 7: « charte d'utilisation du réseau informatique et d'Internet au Lycée Charlemagne ».

Monsieur le Proviseur lit et commente le projet, tout en rappelant qu'il va être visé et signé par tous les élèves du secondaire concernés ainsi que par l'ensemble de la communauté éducative.

Charte, proposée par le professeur de mathématiques, responsable du réseau informatique, Monsieur Sanson, votée à l'unanimité.

POINT 9: « compte-rendu du Conseil d'école ».

Madame Brandou, Directrice de l'école, effectue le compte rendu du conseil de l'École. Elle précise les différentes actions proposées et appliquées dans l'école, et plus particulièrement le P.P.R.E., sorte de « contrat » entre le maître, l'élève et ses parents.

Le projet principal reste l'ouverture vers et dans le pays d'accueil. Ainsi, le vendredi après midi, vont être proposés différents ateliers (théâtre, cirque, sculpture, musique..), afin d'aider les élèves révélant différentes et diverses difficultés.

Un projet de comédie musicale est prévu pour la fin décembre, ainsi que des parcours littéraires.

Par ailleurs, Madame la Directrice se réjouit du fait que l'infirmière peut être plus présente à l'école, 7 heures au lieu de 4, cette année, ce qui permet à cette dernière d'effectuer un accueil plus personnalisé des élèves, surtout pour la visite médicale obligatoire. Madame la Directrice regrette le manque de

- 4 -

Une intervenante en anglais, à partir du niveau CE1, permet une meilleure liaison avec le collège.

Madame la Directrice évoque, enfin, le problème de la gestion des retards des élèves, surtout le matin et propose une action citoyenne sur le respect de la ponctualité.

POINT 10: « questions diverses ».

Monsieur le Proviseur évoque l'exercice de simulation d'incendie du mercredi 15 novembre, à 9h00. Ce dernier s'est déroulé convenablement, « 3 minutes pour l'évacuation ». Le principal problème concerne la sonnerie. Monsieur le Proviseur suggère en complément l'utilisation d'une corne de brume auxquels s'ajouteront des hauts parleurs.

- L'aménagement de la « paillote » a été proposé afin de permettre plus de disponibilité et de convivialité.

- Les « en-cas » de la pause de 9h30 restent insuffisants. Madame Arquembourg, CPE, précise que l'on ne peut pas prévoir à l'avance le nombre nécessaire de viennoiseries.

- Différentes manifestations ont été rappelées par Monsieur le Proviseur:

a) Journée de la Science

b) Journée « littéraire », sous forme d'interventions extérieures, afin de promouvoir la série Littéraire: « que faire après avec un Bac L »

- Présentation par Mademoiselle Tchamba Olivia, élève de Terminale S, du « livre de l'année », le but étant de choisir une photo à insérer dans le livre, afin de laisser une trace de sa présence dans le Lycée Charlemagne. Mais le problème reste de trouver une imprimerie fiable. Par ailleurs, en vue de le financer, un bal de fin d'année sera organisé à l'hôtel Novotel, MVOUMVOU, à Pointe Noire, fin décembre, par les élèves du Lycée.

- Madame Ibis Bonnet rappelle les limites de la « chaîne téléphonique », mise en place depuis trois ans, car les « personnes relais » ne pouvaient pas toujours prévenir les personnes concernées. Madame la CPE précise que les élèves disposent d'une fiche individuelle, plastifiée, sur laquelle se trouvent indiqués leur adresse et le plan d'accès.

Enfin, l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Proviseur intervient pour clore la séance de ce premier Conseil d'Établissement 2007-2008, à 20h41.

Monsieur Deconinck,  
Président du Conseil d'Établissement,  
Chef d'Établissement du Lycée-Collège-Ecole Charlemagne,



Les secrétaires de séance:

Messieurs Loustalot Patrick et Vauchel Jean Pierre,